



## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### Marché de fourniture, livraison et installation d'équipements médicaux

La CAFAT (Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie) est un organisme privé chargé d'une mission de service public : assurer la gestion de la protection sociale des calédoniens.

Son organisation et son fonctionnement sont déterminés par la loi du pays modifiée n° 2001-016 du 11.01.02 et la délibération modifiée n° 280 du 19.12.2001 relatives à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie.

La CAFAT informe du lancement d'un appel d'offres pour un marché de fourniture, livraison et installation d'équipements médicaux.

#### 1. Identification du maître d'ouvrage

CAFAT - BP L5 - 4, rue du Général Mangin - 98 849 Nouméa cedex - Nouvelle-Calédonie.

#### 2. Mode de passation

Marché privé sur appel d'offres public passé en Nouvelle-Calédonie.

Les soumissionnaires prendront en considération l'article Lp. 107 alinéa 4 de la loi du pays modifiée n° 2001-016 du 11/01/2002 relative à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie.

#### 3. Objet du marché

Le présent marché est alloué et a pour objet la fourniture, la livraison et l'installation d'équipements médicaux : lot 1 outils d'examen ; lot 2 mobilier médical ; lot 3 laboratoire ; lot 4 dentaire ; lot 5 médical ; lot 6 radiologie.

#### 4. Retrait du dossier

Le maître d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé et n'est pas disponible en version papier.

Le dossier de consultation sera transmis gratuitement, après demande écrite formulée uniquement par courriel à l'adresse suivante : [cms@cafat.nc](mailto:cms@cafat.nc)

L'objet du message électronique sera intitulé : 2020\_EQUIPEMENTS MEDICAUX\_ Retrait du dossier.

Le dossier sera ensuite envoyé dans un délai maximal de deux jours ouvrés, par courriel à l'adresse électronique par laquelle la demande aura été adressée.

#### 5. Critères de sélection des offres

Les offres seront jugées suivant les critères indiqués à l'article 9 du règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO).

#### 6. Remise des offres

Les offres sous double enveloppe cachetée peuvent être remises dans les conditions prévues à l'article 6 du règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO).

La date limite de remise des offres est fixée au :

**lundi 30 mars 2020 à 11 heures (heure de Nouvelle-Calédonie).**

#### 7. Autres renseignements

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité du strict respect des clauses figurant au règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) joint au dossier de consultation.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Le Directeur général  
Xavier MARTIN.